

**MAIRIE DE BREZIERS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2024**

**SALLE DE LA MAIRIE**

**Étaient Présents :**

Mmes GRANDI Sandra - Cécile RODOSSIO

Mrs ARNAUD Rolland - BARISONE Sébastien - DUBOIS Dominique  
BONNENFANT Jean-Bernard.- ALEXANDER Philip

**Procurations :**

HATTON MANSUY Anne, représentée par DUBOIS Dominique  
DELAGE Nathalie, représentée par BONNENFANT Jean-Bernard.  
LACROIX Marion, représentée par ALEXANDER Philipp  
ARNAUD Rémy, représenté par BARISONE Sébastien

**Secrétaire de séance :** Monsieur DUBOIS Dominique

**OUVERTURE DE LA SEANCE A 20 H 30**

=====

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du dernier compte rendu :**

*Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le compte rendu du précédent conseil.*

**BUDGET PRIMITIF 2024 :**

Le Budget primitif 2024 est caractérisé par un équilibre des comptes.

Les montants sont répartis comme suit :

**FONCTIONNEMENT** :

<b><u>Dépenses</u></b>	:	<b>504 861, 90 €</b> dont les réserves
<b><u>Recettes</u></b>	:	<b>504 861, 90 €</b> dont le produit des cessions

**INVESTISSEMENT :**

<b><u>Dépenses</u></b>	:	<b>388 220, 00 €</b> dont 202 400 pour rénovation
<b><u>Recettes</u></b>	:	<b>388 220, 00 €</b>

**Le Budget, après en avoir délibéré, est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

## COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2023

### INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u> -	Prévues	459 466, 00 €
	Réalisées	218 109, 73 €
	Restes à réaliser	53 000, 00 €
<u>Recettes</u> -	Prévues	459 466, 00 €
	Réalisées	62 682, 29 €
	Reste à réaliser	25 615, 00 €

### FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u> -	Prévues	424 411, 90 €
	Réalisées	185 275, 54 €
	Reste à réaliser	00, 00 €
<u>Recettes</u> -	Prévues	424 411, 90 €
	Réalisées	263 055, 63 €
	Reste à réaliser	00, 00 €

### AFFECTATION DES RESULTATS 2023 :

<u>Investissement</u>	:	- 155 427, 44 € €
<u>Fonctionnement</u>	:	77 780, 44 €
<u>Résultat global</u>	:	77 647, 35 €

*Après avoir donné connaissance des comptes administratifs, Monsieur le Maire se retire et Monsieur BARISONE Sébastien fait voter le compte de gestion et le compte administratif qui sont validés à l'unanimité.*

### TAXES ET FISCALITES : 1259 MI

État de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024:

Compte tenu de l'évolution des bases d'imposition, assise sur l'inflation (3.90% estimée) le taux des impositions directes reste inchangé avec maintien des taux de l'année précédente.

*Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.*

## **SUBVENTIONS 2024:**

\* Une enveloppe budgétaire de 4 000 € pour l'année 2024 a été prévue.

Une subvention de 1 800 € a été accordée en faveur de L'ACLB de BREZIERES dont 700 € non versés en 2023.

Une subvention de 200 € a été accordée en faveur de l'amicale des pompiers.

Une subvention de 200 € a été accordée en faveur de l'ADMR

Une subvention de 200 € a été accordée à l'association « Les Bréziers »

Une subvention de 250 € a été accordée aux LOUSTICS

Une subvention de 50€ a été attribuée à l'association de l'école de TURRIERS

Le solde sera, le cas échéant attribué aux autres demandeurs dès réception de leurs comptes et en fonction des critères habituels.

*Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.*

=====

## **DIVERS :**

### **PANNEAU POCKET :**

Afin de pouvoir communiquer de façon instantanée, à tout moment et avec l'ensemble de la population, la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance a choisi de rejoindre l'application mobile « Panneau Pocket ».

Grâce à cette application, les habitants pourront retrouver les actualités phares de l'intercommunalité et de leur commune en recevant des notifications en cas d'information importante ou urgente. Chaque commune du territoire sera dotée, si elle le souhaite, d'un compte sur cette application.

Les personnes intéressées pourront télécharger gratuitement l'application mobile Panneau Pocket sur leur téléphone ou tablette

*Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.*

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

\*

\*